

Les jeunes créateurs d'entreprise au Luxembourg peuvent s'adresser à l'Espace entreprises de la Chambre de commerce pour se faire assister de A à Z dans l'élaboration de leur projet.

# Quand le besoin d'autonomie se fait sentir

Comme la France ou la Belgique, le Luxembourg a ses propres aides et incitations à la création d'entreprise.

**Les gouvernements français et belge ont décidé de prendre la crise comme une opportunité pour stimuler l'esprit d'entreprise tout en enrayant le problème du chômage grandissant. Avec les statuts d'auto-entrepreneur et de starter, ils ont rendu celui de chef d'entreprise accessible à tous. Au Luxembourg, il n'existe pas d'équivalent mais le pays a ses propres outils de stimulation. Tour d'horizon de la création d'entreprise en Grande Région.**

De notre journaliste  
Delphine Dard

L'activité socioéconomique européenne a été récemment marquée par de nombreux plans sociaux. Les employés les plus optimistes et motivés ont alors saisi l'opportunité de se voir offrir une formation de reconversion pour créer leur propre affaire. Car après tout, quand on est son propre patron, on sait à quoi s'attendre.

La Belgique et la France, qui se font comme d'autres États membres, régulièrement taper sur les

doigts par l'Europe pour le manque de dynamisme de la création d'entreprises sur leur territoire, en ont profité pour inciter les chômeurs victimes de la récession à créer leur propre affaire. Ainsi les statuts d'auto-entrepreneur et de starter ont vu le jour. Ces concepts ont pour principal avantage de faciliter à l'extrême la création d'entreprise.

Le Luxembourg n'a pas de statut équivalent, non pas parce qu'il ne promeut pas la création d'entreprise, mais tout simplement parce qu'il n'a pas misé sur la même stratégie. En France, contrairement au Luxembourg, la fiscalité sur les sociétés et entreprises est élevée et ce statut permet donc d'être exonéré en partie de charges. Mais il comporte aussi des inconvénients. Il s'adresse surtout à des personnes qui avec cette activité vont assurer leur propre subsistance et encore avec des limites puisque au-delà d'un chiffre d'affaires de 80 000 euros, on perd ce statut. La limite est donc basse. D'autre part, assurer sa propre subsistance ne permet de stimuler le

cycle économique en général comme le fait une entreprise avec ses employés et ses fournisseurs.

De son côté, la starter belge à un euro est un régime transitoire puisqu'au bout de cinq ans, l'entreprise devra disposer des 18 550 euros réglementaires comme capital social minimal.

## ➤ Une création facile mais pas simple

Au Luxembourg, pour créer une entreprise, il suffit d'un capital de 24 euros. Les entreprises peuvent aussi s'adresser à la banque de développement de l'État pour obtenir un crédit de lancement ou se faire subventionner par le ministère des Classes moyennes jusqu'à hauteur de 25 %.

Ainsi, si le Luxembourg n'a pas cru bon de lancer un concept similaire à ceux de ses voisins, c'est qu'il possède déjà toute une palette d'aides à la création d'entreprises qui n'ont pas seulement pour but d'aider les entrepreneurs à se sortir de la réces-

sion mais qui, au contraire, veulent les aider à s'installer durablement.

Certes, selon la Chambre de commerce, il ne serait pas superflu de s'inspirer de ces concepts dans l'optique de la simplification administrative, mais en attendant, les jeunes créateurs d'entreprise au Luxembourg peuvent s'adresser à l'Espace entreprises de la Chambre de commerce pour se faire assister de A à Z dans l'élaboration de leur projet.

Finalement, chaque pays de la Grande Région possède des systèmes pour inciter à la création d'entreprise. Selon Gérard Eischen, qui dirige l'Espace entreprises de la Chambre de commerce, il n'y a d'ailleurs pas de «concurrence de régimes» entre les pays de la Grande Région.

Si le Luxembourg et ses voisins se sont engagés sur la voie de la simplification des démarches pour créer sa propre affaire, Gérard Eischen se refuse toutefois à dire qu'il est aujourd'hui «simple» de créer une entreprise.

«Simple, est-ce vraiment un terme approprié dans le contexte actuel de l'entrepreneuriat où on enregistre au Luxembourg un taux d'échec de 50 % lors des premières cinq années, ce qui est la moyenne européenne?», interroge le conseiller.

Si aujourd'hui, il suffit presque d'un clic pour créer administrativement une entreprise, l'autonomie n'est pas dénuée de risque. À ce titre, les initiatives luxembourgeoises grâce auxquelles ces primo-entrepreneurs se forment et élaborent leur plan d'affaires permettent sans doute de mieux les préparer à une indépendance entrepreneuriale qui comporte des risques.

Mais après tout, les entrepreneurs qui se lancent aujourd'hui ont peut-être entendu les propos du patron de Ceratizit. Élu entrepreneur de l'année au Luxembourg après Ernst&Young, il aime à se rappeler «que ce n'est surtout pas le moment de perdre sa motivation quand une crise surgit».